

# UN COUP DE THÉÂTRE A GLOZEL

## UNE PERQUISITION CHEZ LES FRADIN

Cette opération judiciaire fut effectuée hier par la brigade mobile de Clermont-Ferrand à la suite d'une plainte contre inconnu déposée par la Société préhistorique de France

### LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ PLAIGNANTE Y ASSISTAIT

\*\*\*\*\*

#### Des galets " fraîchement " gravés sont découverts dans l'étable

La journée d'hier a-t-elle été décisive contre Glozel ? Les apparences semblent répondre : oui. La suite de l'enquête les confirmera ou infirmera. En tout cas, l'affaire est entrée dans sa phase rationnelle, celle que nous avons appelée dès le début.

Le 5 janvier dernier, en effet, nous écrivions qu'on n'y verrait clair qu'à dater du jour où une enquête extra-scientifique serait ouverte, et nous précisions : « Glozel reviendra au grand-maître de l'Université tel qu'il doit être, face au monde scientifique, quand le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux auront facilité ou mieux encore ordonné de sévères opérations de contrôle qui feront table rase des légendes. »

Devant l'impossibilité d'obtenir cette enquête, qui s'imposait, nous avons pris le parti de nous faire poursuivre pour être en droit d'exiger une descente de police et une expertise judiciaire, un examen implacable du gisement, seules mesures capables de prouver l'authenticité ou la non-authenticité de ses pièces et de couper court à des interprétations scientifiques prématurées.

Prenant à son tour l'offensive, la Société préhistorique de France a déposé, entre les mains de M. Python, juge d'instruction à Moulins, une plainte en escroquerie contre inconnu et s'est constituée partie civile par l'organe de M<sup>e</sup> Maurice Garçon.

Et, dès hier, le magistrat instructeur a donné une commission rogatoire à la brigade mobile de Clermont-Ferrand qui, sous les ordres du commissaire, M. Henriet, et, en présence de M. Félix Regnault, président de la Société préhistorique de France, a procédé, à Glozel, dans la maison et l'étable des Fradin à des perquisitions.

Dans l'étable, des galets « fraîchement » gravés ont été trouvés et saisis, ainsi qu'un grand nombre de pièces du musée Fradin.

Comme bien on le pense, les Fradin ont déclaré ignorer ces documents de date récente et qu'ils n'avaient pu être logés que par malveillance dans l'étable ouverte à tout venant, en plein village.

le 11-1-28

26/02/1928

#### Les éléments de la plainte

Après avoir rappelé l'historique des fouilles de Glozel et insisté sur les présomptions de truquage déjà maintes fois publiées par ceux que l'on a baptisé du nom d'« antiglozéliens », la plainte conclut :

*Ainsi se trouve clairement établi que la station néolithique de Glozel est une vaste mystification. Elle tente de jeter sur la science française, qu'on voudrait faire croire en échec, un discrédit qui lui porte le plus grand préjudice. Quiconque est soucieux du bon renom de notre probité scientifique et en particulier une société comme la nôtre, qui prétend grouper les savants les plus scrupuleux, ne peut manquer de se sentir gravement atteinte et lésée.*

*Pourtant, la justice répressive pourrait se trouver désarmée devant d'aussi regrettables agissements s'il s'agissait seulement d'une mystification gratuite destinée à ridiculiser, auprès du grand public, la science préhistorique et ses honorables représentants.*

*Mais, sous la mystification, apparaît à l'heure actuelle une entreprise pécuniaire éminemment répréhensible.*

*Quelques-uns de nos membres s'étant présentés au hameau de Glozel, pour visiter le prétendu musée, ont été contraints de verser une somme de quatre francs pour être admis à pénétrer. Sans doute la somme paraîtra de maigre importance, mais il convient d'observer que les efforts de publicité faits autour de l'entreprise pour convaincre de son caractère authentique, ont amené, au cours de ces dernières années, un nombre considérable de visiteurs. C'est plusieurs milliers de personnes qui sont venues et ont été trompées.*

*En outre, il y aura lieu de rechercher quelles tentatives ont pu être faites, depuis un temps non prescrit, pour vendre les prétendues collections. Nous nous réservons ultérieurement de vous fournir divers renseignements susceptibles de vous permettre de procéder à ce sujet à des investigations précises.*

*Ainsi se trouvent réunis les éléments constitutifs du délit. Il est caractérisé par l'obtention de sommes à l'aide de manœuvres frauduleuses (mise en scène du champ de fouilles, fabrication d'objets faux, intervention de tiers par des écrits et des propos destinés à donner force et crédit au mensonge), pour persuader l'existence d'une fausse entreprise.*

*En l'absence de toute indication absolument certaine, il ne nous est pas possible de dénoncer expressément l'auteur de la fraude et ses complices s'il en a.*

*L'instruction, lorsqu'elle aura entendu les tiers intervenant, aura à apprécier leur degré de bonne foi.*

*Dès à présent pourtant, il nous paraît qu'une partie au moins des objets ne peut avoir été fabriquée à une grande distance du lieu où ils sont prétendument enfouis. La matière employée pour la fabrication est celle qu'on trouve sur le terrain même, les galets proviennent des rivières ou ruisseaux environnants. C'est donc*



M. Emile FRADIN (en bas)  
et son grand-père

au hameau de Glozel même que doivent provisoirement se circonscrire les recherches, quitte à les étendre ensuite s'il y a lieu. Il nous semble qu'une mesure s'impose et qu'il y a lieu d'ordonner des recherches préliminaires destinées dès maintenant à saisir tous objets suspects (outils, matériel de fabrication, pièces diverses et documents), susceptibles de conduire le ou les coupables.

Nous avons l'honneur de joindre à notre plainte le rapport de la commission internationale, le rapport de M. Champion et un reçu de 4 francs délivré au Musée archéologique de Glozel.

La Société préhistorique française a l'honneur de se porter partie civile.

#### Toutes les précautions ont-elles été prises ?

En somme l'opération effectuée hier par la brigade mobile, répond au vœu que nous n'avons cessé d'exprimer et aux conclusions de M<sup>e</sup> José Phéry, publiées dans le numéro du *Matin* du 20 février courant.

A l'heure actuelle, donc, les Fradin sont sous le coup d'une accusation précise.

Toutes les précautions ont-elles été



Bibliothèque Maison de l'Client

146883



♦♦♦♦♦

## Emile Fradin déclare que ces galets ont été introduits par malveillance

prises pour que ne s'égaré point la justice ?

Les galets saisis dans l'étable doivent porter des empreintes caractéristiques. En a-t-on garanti l'intégrité par tous les procédés d'usage ?

A-t-on dressé un inventaire descriptif des objets saisis tant au musée que dans l'étable ?

Le moment est venu d'être fixé sans équivoque et une bonne fois pour toutes sur une affaire qui, à juste titre, a longtemps et passionnément inquiété le monde savant et l'opinion publique.

Pierre Guitet-Vauquelin.

### LA PERQUISITION

[DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER]

VICHY, 25 février. — Par téléphone. — La police a perquisitionné, cet après-midi, chez les Fradin. Dès que nous avons connu cette nouvelle, nous nous sommes rendu à Glozel et y sommes arrivé comme les policiers venaient de partir. Brutalement, les phares de l'auto éclairèrent la petite porte du musée, puis la petite fenêtre de la cuisine, dont les rideaux laissent percer subitement la lumière jaune d'une lampe à pétrole.

Le grand-père Fradin nous ouvre la porte et nous nous présentons : « Ce ne sont plus les policiers qui viennent, s'est le *Matin*... »

Le vieux, dans un sursaut de surprise, nous prie d'entrer. Toute la famille est là, visiblement bouleversée. Les femmes recouvrent les premières l'usage de la parole : « Ils étaient huit, monsieur, ils ont compté notre argent, ils ont fouillé nos armoires... »

Mais nous interrompons ce récit et nous demandons au jeune Emile Fradin de nous dire ce qui s'est passé.

— Les policiers sont arrivés à 3 heures.

L'un d'eux a ceint une écharpe tricolore et a fait connaître le mandat dont il était investi, mais il n'a pas montré de papiers.

Les visiteurs qui étaient dans le musée furent promptement invités à se retirer, puis la perquisition commença dans l'étable. Là, les policiers découvrirent, dans les trous du mur, six ou sept galets, dont quelques-uns étaient fraîchement gravés.

C'est Emile Fradin lui-même qui emploie le mot fraîchement et il en paraît très ennuyé. Il ajoute que ces galets, dont il ignorait la présence, ont certainement été portés là pour couler Glozel.

Dimanche dernier, encore, le jeune Fradin — c'est lui qui nous le précise — dut intervenir à plusieurs reprises pour faire sortir des visiteurs qui s'introduisaient dans l'étable avec la plus grande insistance.

(Votr la suite en Dernière Heure)

## LA PERQUISITION A GLOZEL dans la maison des Fradin

[SUITE DE NOTRE DÉPÊCHE DE 1<sup>re</sup> PAGE]

Les policiers examinèrent ensuite deux établis, ils remuèrent la paille des litières, prirent une casserole dans laquelle le dernier des Fradin avait dilué de la terre. Ils s'emparèrent de trois limes jugées suspectes, des galets de la première tombe qui avaient été déposés sur le rebord de la fenêtre et chez un voisin ils prirent un morceau de vase abandonné par un docteur de Vichy, qui prospecte aux environs de Glozel.

Puis ce fut la fouille de la maison. Cuisine, grenier, chambres, tout y passa.

M. Emile Fradin voulut s'opposer à une perquisition plus complète, mais ce fut peine perdue.

— Celui qui paraissait le chef, poursuit le grand-père Fradin, reprit à nouveau son écharpe tricolore et pénétra dans les chambres où les armoires furent fouillées, l'argent compté, deux livres de classe de mon petit-fils faillirent être emportés, mais ils furent sauvés grâce à mes énergiques protestations.

Les policiers usèrent alors de sévérité. Ils interdirent de causer, ils interdirent de sortir. Ils pénétrèrent ensuite dans le musée, et, suivant les indications du plaignant, M. Regnault, qui assistait aux opérations, puisèrent dans les vitrines, et, pélemêle, tout est emballé dans deux grandes caisses. Emile Fradin ne sait pas ce qu'on a emporté ; il se demande dans quel état tous ces fragiles objets arriveront à destination. Enfin les policiers se rendirent au champ des morts, mais ils n'y pratiquèrent aucune fouille et quittèrent Glozel à 18 h. 30.

La perquisition a duré trois heures trente et a été dirigée par M. Hennet, chef de la brigade mobile de Clermont-Ferrand.

**La police est convaincue  
que son butin offre un intérêt  
primordial**

CLERMONT-FERRAND, 25 février. — Téléph. *Matin*. — M. Hennet, chef de la brigade mobile, retour de Glozel, a regagné tard dans la soirée Clermont-Ferrand.

Son opinion est que les trouvailles faites au cours de la perquisition de l'après-midi offrent un très grand intérêt et qu'elles sont de nature à porter le coup de grâce à la thèse des glozéliens. D'après certains policiers qui accompagnèrent le commissaire, au cours de sa mission, le jeune Emile Fradin serait apparu complètement désorienté par les découvertes des enquêteurs. L'un d'eux nous déclara même qu'il était absolument

« dégonflé ».

Les pièces saisies vont être transmises incessamment au juge d'instruction de Moulins.

### UN CURIEUX INCIDENT

Le docteur Morlet, de Vichy, directeur des fouilles de Glozel, nous demande de publier un incident dont nous n'exagérons pas l'importance, mais qui ne saurait être caché au moment où la bataille de Glozel fait rage :

*Nous avons, écrit le docteur Morlet, repris nos fouilles à Glozel et avons trouvé différentes pièces rentrant dans le cadre ordinaire.*

*Mais nous avons trouvé une chose formidable : à 20 centimètres environ du front de taille, par conséquent dans une zone non fouillée, derrière de la terre bien tassée, nous avons trouvé, soigneusement enterrés, les sept tire-bouchons que la commission avait emportés dans ses paniers-repas. La commission demandait qu'on la laissât seule sur le champ de fouilles. Nous avons confiance, et voilà à quel jeu elle se livrait. C'est inouï ! Les tire-bouchons étaient déjà oxydés ; dans un an, comme ils sont en fer très oxydable, ils auraient été méconnaissables... et ainsi on aurait trouvé du fer à Glozel, si on n'avait pas repris les fouilles à cet endroit-là.*

*Pour être sûr qu'il s'agissait bien des tire-bouchons de la commission, je suis allé à l'hôtel où les membres avaient pris leurs paniers-repas. Je me suis fait remettre un des tire-bouchons qu'on ajoute à ces paniers : c'est exactement le même.*

*Que dites-vous de ce procédé très scientifique ?*

Docteur MORLET